



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association des Résidents des Pléiades ARP
du 16 mai à 19h à l'Hotel des Sapins

A 19h, la Présidente, Mme Emmenegger ouvre la 22ème assemblée générale de l'association des résidents des Pléiades. L'assemblée générale a été régulièrement convoquée le 3 avril dernier, conformément à l'art. 8 de nos statuts.

Elle salue toutes les personnes présentes, particulièrement M. Jean -Marc Nicolet qui nous fait l'honneur de sa présence témoignant ainsi de nos bons contacts avec la Municipalité et remercie la famille Benoit qui nous accueille pour notre assemblée générale.

Elle nous avise aussi que le site internet de l'association est actuellement en reconstruction, raison pour laquelle il n'y a pour le moment que les informations importantes.

En préambule, elle aimerait que nous ayons une pensée pour tous les membres de notre association qui ont perdu un parent ou un être cher, et propose à l'Assemblée que nous observions un court temps de silence en hommage à Mmes Andrée Dentan et Vera Falchi et au papa de notre vice-président décédé l'automne passé. Nous pensons à leurs familles.

Elle annonce que l'apéritif ainsi que le repas qui suivra sont offerts par l'association et les boissons à charge des membres.

La secrétaire donne lecture des membres qui se sont excusés au nombre de 29. La liste de présence est mise en circulation, 56 personnes sont présentes
L'ordre du jour proposé est le suivant .

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 mai 2024
2. Rapport du caissier et de la commission de vérification des comptes pour l'année 2024
3. Rapport du comité sur l'activité 2024
4. Discussion des différents rapports
5. Élection du comité
6. Élection de la commission de vérification des comptes
7. Proposition du comité :
 - a. Fixation de la cotisation 2026
8. Admissions-Démotions-Radiations
9. Propositions individuelles et divers
10. Discussion générale

1. Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée du 5 mai 2024

L'ordre du jour est accepté, en demandant aux membres leur indulgence pour les coquilles de date.

2. Rapport du caissier et de la commission de vérification des comptes

Notre caissier, M. Jean-François Coderey, nous présente les comptes.

Au 31 décembre 2024, la fortune de l'association se monte à 19084.40 chf, ce qui présente une diminution de 160.32 chf par rapport aux comptes 2023.

M. Julien Rey-Mermet fait lecture du rapport de la commission de vérification des comptes et propose à l'Assemblée d'approuver les comptes, de donner décharge au comité et de remercier le caissier pour leur tenue.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. Rapport du comité sur l'activité 2023

Mme Anne-Laure Emmenegger

Notre association a pu vivre une année ordinaire et riche de nos manifestations de la Saint-Nicolas et de la Saint-Jean qui nous permettent de nous retrouver et de partager de beaux moments. Elle remercie aussi Irène Schaller, Nicole Gaillard, Francine Fuimeli, et Françoise Schneiter pour leur présence lors des stands de prévention pour la sauvegarde des narcisses à la place des Motalles lors des week-ends de mai.

Le comité s'est réuni à trois reprises, comme à son habitude, et nous avons pu y évoquer les actualités qui touchent les hauts de la commune.

Nous avons évoqué :

- le dossier de la taxe de séjour dont Mathieu vous parlera tout à l'heure,
- le rallye des chalets dont Anja vous informera par la suite,
- organiser les manifestations à venir :
 - la Saint-Jean le 28 juin 2025 aux Motalles à la cabane du ski-club
 - la Saint Nicolas le 6 décembre sous le couvert du 1209.

Depuis 2023, la commune nous reconnaît comme société locale, c'est pourquoi nous avons décidé d'organiser 3 manifestations dans le cadre du duel intercommunal : 2 visites de la réserve des Tenasses avec le guide Nicolas Birgler ainsi que la découverte des plantes comestibles avec Marie Meillorget et Mickaël Berthoud. Nous allons aussi participer à Branché débranché organisé par les écoles de Blonay-St Légier le 22 juin à 11h à la place des Motalles.

Mme Françoise Schneiter

Coordination des Pléiades

Françoise Schneiter s'est rendue aux trois séances de la coordination des Pléiades. En mai 2024, il a surtout été question du tracé des sentiers raquettes, qui pose des problèmes de sécurité : qui est responsable en cas d'incident ? Depuis quelques années, c'est la Coopérative des Pléiades qui a repris le balisage des sentiers raquettes, mais il semble qu'aujourd'hui le tracé, tout comme la responsabilité juridique, posent problème.

Il a été convenu que le Service des forêts se chargera de vérifier l'état des arbres le long des quatre tracés afin de garantir la sécurité. En cas d'intempéries, des contrôles supplémentaires seront effectués. La Commune de Blonay – Saint-Légier assumera la responsabilité en cas d'accident lié à l'état de la forêt. De son côté, la Coopérative des Pléiades continuera de s'occuper du balisage.

Le manque de neige de ces derniers hivers a également suscité plusieurs interrogations, sans toutefois permettre de trouver des réponses concrètes. Néanmoins, les activités organisées sont appréciées.

En octobre 2024, c'est une information très intéressante concernant le biotope des Tenasses, présentée par M. Guy Rochat, invité par Mme Ferilli, qui a été proposée. Il est venu évoquer le marais des Tenasses, une zone protégée placée sous la surveillance du Canton.

Cet endroit est menacé, et la population ne disposant pas de suffisamment d'informations à son sujet, il lui a semblé nécessaire de renseigner tous les acteurs des Pléiades.

M. Rochat a expliqué que les biotopes nationaux ont fait l'objet d'un inventaire, et que, selon les ordonnances, les cantons sont chargés de leur protection, sans grande marge de manœuvre. Le marais des Tenasses comprend deux périmètres : haut et bas marais. Bien qu'une partie du marais ne soit pas comprise dans le plan de classement établi en 2002, sa protection est totale. Il convient donc de déterminer quelles activités y sont possibles. Le ski y est autorisé, mais soumis à des contraintes et restrictions, notamment lors de la préparation des pistes.

L'objectif de cette protection est de maintenir le biotope et sa qualité actuelle. Il a également été précisé que, sans activité humaine, la forêt avance naturellement. Il faut aussi tenir compte de la Loi forestière.

Des contrôles ponctuels sont effectués pour vérifier l'état du sol.

Lors de la dernière rencontre la semaine dernière, Mme Ferilli a parlé de l'expo nature, qui a débuté en octobre 2024 jusqu'en février environ elle a rencontré un grand succès. Il est possible qu'elle soit reconduite en 2026.

AstroPléiades est accessible dès ce mois de mai. La Nuit des étoiles, qui avait attiré un très grand nombre de personnes l'année dernière aura lieu le 16 août. Dès midi, des ateliers pour enfants seront proposés. Un nouveau projet est en cours d'élaboration pour la saison 2027–2028.

Le Service des forêts a signalé qu'une partie du chemin des Tenasses est actuellement fermée par des banderoles, car l'accès est devenu dangereux : des planches sont pourries. Ils réfléchissent à la solution la plus adaptée, mais les nombreuses contraintes légales liées au marais peuvent retarder l'intervention. Celui-ci souligne que, si l'on constate que les banderoles ne sont plus en place, il faut en informer les autorités.

Association narcisses riviera

Notre association fait partie de celle-ci, nous participons également activement à leur mission de sauvegarde, notamment en tenant un stand aux Motalles les week-ends de mai.

Lors de leur assemblée générale de mai 2024, M. Eric Monachon, président, a présenté les principales activités réalisées en 2023. Parmi celles-ci, diverses réunions ont été organisées afin de finaliser l'entretien des champs de narcisses avec différents propriétaires ou autorités communales. Le montage et démontage de clôtures aux Pléiades pour canaliser les visiteurs entre le marais des Tenasses et Prantin ont aussi à nouveau été réalisés. Le repérage de prairies à narcisses pendant la floraison, en vue de futurs travaux d'entretien (recul de lisières sur des pâturages) reste une activité importante.

En 2023, vous avez probablement croisé des Rangers durant les week-ends de mai.

À partir de 2024, ces derniers deviennent Ambassadrices et Ambassadeurs des narcisses.

Cette décision a été prise à la fin de la saison 2023, suite à un débriefing : le terme *Ranger* posait problème en raison de certaines remarques et de sa connotation trop policière. Étant donné que le sentier des Avants et le Parc régional utilisent déjà le terme « Ambassadeurs Nature », nous avons choisi de nous aligner sur cette terminologie.

L'organisation et le suivi des foins se sont déroulés efficacement grâce au beau temps, qui a permis d'enchaîner les journées de coupe. Ils ont commencé début juillet aux Avants et terminé le 27 juillet dans la région des Pléiades.

Pour toutes ces activités, l'association est toujours à la recherche de bénévoles et de nouveaux membres.

Cette année, l'association a conçu de nouveaux panneaux de sensibilisation, en trois langues, de manière plus ludique.

Si vous possédez un champ de narcisses et souhaitez y installer un panneau, vous pouvez contacter Françoise Schneider ou vous adresser à Mme Isabelle Décosterd, membre du comité de l'association, qui est parmi nous.

M. Mathieu Janin

Il prend la parole aujourd'hui non seulement en tant que vice-président de l'ARP, mais aussi en tant que président du GDIPRS – le Groupement de Défense des Intérêts des Propriétaires de Résidences Secondaires de la région Montreux-Riviera-Villeneuve.

Cette association est née fin 2023, en réaction à l'introduction du nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires, entré en vigueur début 2024.

En moins de douze mois, le GDIPRS a su fédérer une septantaine de membres autour d'un objectif commun : faire entendre la voix des propriétaires de résidences secondaires dans un contexte où nos intérêts sont trop souvent négligés. Cela a nécessité beaucoup d'énergie, de coordination, et un engagement financier important de la part de ses membres.

Un travail de fond a été mené, à la fois sur le plan juridique, médiatique et institutionnel :

- deux recours ont été portés devant le Tribunal cantonal vaudois par l'intermédiaire d'avocats mandatés par l'association.
- une campagne de sensibilisation a été lancée sur le terrain, avec la distribution de flyers, la pose de bannières et la médiatisation de notre position.
- plusieurs courriers ont été adressés aux communes et à la CITS, malheureusement restés sans réponses précises à ce jour.

Grâce à ces actions, le GDIPRS est désormais reconnu comme un acteur structuré et sérieux dans le débat sur la fiscalité appliquée aux résidences secondaires dans notre région.

Il tient à préciser que plusieurs membres de l'ARP sont également membres du GDIPRS, et il les remercie pour leur engagement solidaire. Il profite aussi de l'occasion pour saluer la bonne entente entre nos deux associations, qui ont des objets distincts mais des valeurs communes.

Le GDIPRS va tenir son assemblée générale le 23 mai prochain, soit dans une semaine, à laquelle sont conviés tous les membres. Ce sera l'occasion de présenter un état des lieux plus complet, ainsi que les orientations futures de cette action.

Il se tient à votre disposition à l'issue de cette assemblée pour répondre à vos questions ou vous orienter, si vous le souhaitez, vers plus d'informations sur le GDIPRS.

Mme Anja Thuma :

Evoque le projet « **Rallye des Chalets** »

L'année dernière, il n'a pas pu avoir lieu à cause du mauvais temps. Cette année, une deuxième date a été rajoutée en cas de mauvais temps. Le rallye aura lieu le 30 août 2025 et reporté au 6 septembre en cas de pluie. Un mail sera envoyé aux personnes inscrites pour leur donner les informations.

4. Discussion des différents rapports

Isabelle Decosterd remercie les personnes qui donnent de leurs temps pour narcisses riviera, principalement par les stands de prévention aux Pléiades.

5. Election du comité

Le comité est à disposition pour une réélection : Mme Emmenegger, à la présidence, M. Mathieu Janin, à la vice-présidence, assurant ainsi une représentation des résidents secondaires. M. Coderey et Mme Schneider gardent leur fonction. Anja Thuma et M. Membrez restent membres du comité.

M Coderey souhaite quitter son poste de caissier pour l'année prochaine, nous sommes donc à la recherche d'un nouveau caissier. Madame Anja Thuma se propose et est acclamée. Le comité est réélu par acclamation.

6. Election de la commission de vérification des comptes

Mme Dubois et M. Julien Rey-Mermet sont vérificateurs.

M. Gilles Vuataz suppléant. Ils sont reconduits dans leurs fonctions par acclamation.

7. Proposition du comité : Fixation de la cotisation 2025

Le comité propose de maintenir la cotisation à 30 francs par famille et 20 francs pour les membres sympathisants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Admission – Démission – Radiations

6 admissions : Nous sommes heureux d'accueillir :

Mme Gabriela Marcovecchio et M. Horacio Comas

Mme Dagmar Rouzier

Mme Sève Mahrer et M. Laurent Burgisser

M. et Mme Dominique Briod

M. et Mme Max Gilliérons

M. Pierre Wannaz

2 démissions : M. et Mme Jean-Luc Zwicky

M. et Mme Cranie

1 radiation

L'Association compte 104 membres actifs (48 résidents secondaires et 52 permanents et 4 membres sympathisants).

9. Propositions individuelles et divers

La parole est donnée à M. le Municipal Jean-Marc Nicolet. Il nous apporte les salutations de la municipalité de Blonay-St Légier, il se dit ému de revenir dans ce lieu après de longues années, c'est ici qu'il avait séjourné lors de la fête des vignerons de 1999 la présidente de la confédération Mme Ruth Dreifuss.

Puis il communique les points suivants à l'assemblée:

- En ce qui concerne la taxe de séjour, il nous informe que la commune cherche à clarifier la situation des recourants et a demandé un avis juridique. De même, il dit se faire le porte-parole de M. Bovey, Syndic, en s'engageant à s'approcher des recourants. Pour ce faire, il propose un entretien avec les personnes qui le désirent et met à disposition une liste qui sera gérée par le comité.
- Il nous informe aussi qu'un nouveau panneau va être mis en place au début de la route de Lally : Lally commune de Blonay – St-Légier.
- Il nous apprend que la commune compte instaurer une zone bleue de 8h du lundi au vendredi, libre dès 18h ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, depuis le restaurant 1209 jusqu'à la gare de Lally. Il nous explique que cette mesure doit être mise en place pour permettre au personnel communal d'entretenir les bords de route ainsi que pour le déneigement sans qu'il y ait des voitures dormantes. Ce point soulève de vives discussions.

M Membrez rappelle qu'il y a de nombreuses années nous avons déjà eu ce problème, que nous nous y étions opposé allant jusqu'au tribunal. Comme la discussion se fait vive, la présidente fait savoir aux membres que nous allons nous préoccuper de ce

point et nous les tiendrons informés. Le cas échéant, le comité se chargera de faire recours. Elle rappelle à M. Nicolet que nous pouvons être le relais auprès de nos membres et que nous sommes à disposition pour toutes questions ou projets qui doivent avoir lieu dans notre région, ce qui a été dit maintes fois à la municipalité, sans toutefois beaucoup de succès pour le moment.

- En ce qui concerne AstroPléiades et la piste de descente VTT, la municipalité suit ses dossiers.
- Pour la gare de Blonay, le dossier se débloque à Berne pour 2027 en principe. Ce projet comprendrait une salle d'attente, un lieu qui serait la porte d'entrée pour les Pléiades dans un objectif de projet 4 saisons. Tout ceci est porté par Montreux Riviera Tourisme.

M. Pierre Schneiter demande quand sera faite la rénovation du troisième tronçon de la route des Pautex. M. Nicolet répond que cela devrait être pour 2026 si le conseil communal donne son accord.

Mme Florence Chenevard nous parle du trail qui aura lieu le 17 mai. Elle précise que celui-ci est très bien préparé et encadré et qu'il va faire venir environ 500 coureurs dans notre région. Elle remercie la commune pour l'aide apportée.

11. Discussions générales

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée est levée à 20h20. Elle est suivie par un apéritif puis un excellent repas.

La secrétaire
Françoise Schneiter